



Bénévole et militant

À 57 ans, jeune retraité, Pascal Lissy évoque sa conception du bénévolat et ses ambitions pour l'association Aide à la famille, une structure ADMR qu'il préside depuis peu dans les Hautes-Alpes (05).

Le Lien : Pouvez-vous nous présenter l'association Aide à la famille ?

Pascal Lissy : Aide à la famille constitue l'une des seize associations ADMR des Hautes-Alpes. Elle a pour particularité de couvrir l'ensemble du département et aussi d'être la seule structure à intervenir dans le champ de l'accompagnement aux familles en difficulté. Comme l'indique son nom, sa vocation est de soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Nos sept Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) agissent essentiellement dans un but de prévention. Il s'agit d'éviter que des familles – une cinquantaine au total – peu intégrées socialement, souvent éloignées du monde du travail, ne se voient privées de la garde de leurs enfants pour carences éducatives, voire mauvais traitements. C'est une facette assez méconnue de l'activité de l'ADMR sur notre territoire, et qui revêt une importance tout à fait capitale.

Le Lien : Vous avez pris vos fonctions de président l'été dernier. Quels sont les objectifs que vous fixez à votre association ?

P.L. : Toute famille est une réalité à part entière. Dans leur relation avec chacune d'entre elles, dans leur façon de transmettre le « métier » de parents, le soin apporté aux enfants, la tenue du budget du foyer, nos TISF prennent en compte ses particularités et ses besoins. Pour autant, en tant que président, je dois veiller à ce que notre action soit cohérente sur l'ensemble des Hautes-Alpes. Dans un département comme le nôtre, assez étendu, montagnard et rural,

cela suppose aussi d'aider les familles à sortir de leur isolement et à se rendre de temps à autres – avec le soutien financier du Conseil général – vers les lieux de loisirs ou de culture.

Le Lien : Comment s'est passée votre prise de fonction au sein d'Aide aux familles ?

P.L. : À la recherche d'un nouveau défi lorsque mon mandat municipal s'est terminé, après les dernières élections, je me suis tourné assez naturellement vers le président de la fédération ADMR des Hautes-Alpes, qui m'a accueilli à bras ouverts. Consciente elle-même de la nécessité de passer le relais après de nombreuses années à la tête de l'association, la bénévole qui était alors présidente d'Aide à la famille a elle aussi tout fait pour que la transition se passe au mieux. Je le remercie tous deux. J'ai aussi été aidé dans ma prise de fonctions par la lecture du guide du bénévolat réalisé par l'Union nationale ADMR, un formidable outil de soutien et d'accompagnement dont les fédérations doivent se saisir. Comme présidents bénévoles, nous sommes amenés à signer des contrats de travail. C'est une vraie responsabilité. On ne peut pas être lâché dans la nature. Ce document apporte une réponse à l'enjeu de la professionnalisation, crucial pour beaucoup d'associations. Il permet de rassurer ces hommes et ces femmes qui engagent leur responsabilité, surtout lorsqu'il s'agit d'assumer ce type de fonction pour la pre-

mière fois. Plus succinct, le livret d'accueil du bénévole s'avère lui aussi précieux car la force d'une association se mesure aussi à sa capacité à intégrer les nouveaux venus.

Le Lien : Précisément, comment concevez-vous, en tant que bénévole, votre rôle vis-à-vis des salariées ?

P.L. : À mes yeux, les rôles sont parfaitement identifiés et complémentaires. Je ne suis pas TISF et les TISF n'occupent pas les fonctions de président. Je dois être à leur écoute, être attentif à ce qu'elles me disent de leur relation aux familles et surtout leur apporter des solutions pour qu'elles puissent exercer au mieux leur travail. J'ai la volonté de les aider à consolider l'esprit d'équipe qui les anime, de combattre le sentiment d'isolement qui peut parfois les gagner car elles interviennent individuellement aux quatre coins du département. Je prévois ainsi de réunir l'ensemble des salariées au moins deux à trois fois par an, pour qu'elles puissent notamment échanger sur leurs pratiques. Je sens aussi de leur part une forte attente en matière de formation. En tant qu'employeur, je dois être le garant du professionnalisme, de l'éthique et aussi, bien entendu, du modèle économique de notre structure. A cela s'ajoutent les relations avec nos partenaires, comme le Conseil général et la Caf. Par-delà les exigences du quotidien, auxquelles je fais face avec une autre bénévole, trésorière, je

« En tant qu'employeur, je dois être le garant du professionnalisme, de l'éthique et aussi, bien entendu, du modèle économique de notre structure. »

dois tracer une perspective, proposer une vision. Pour ce faire, j'entends m'appuyer sur les ressources et le dynamisme de notre fédération départementale — c'est là, l'un des avantages de faire partie d'un grand réseau.

Le Lien : Cette appartenance à l'ADMR vous permet-elle d'appréhender les enjeux sociaux et éducatifs de manière plus large ?

P.L. : Oui, d'autant que, parallèlement à la présidence de l'association Aide à la famille, j'assume aussi des responsabilités au sein de la fédération départementale des Hautes-Alpes. J'ai ainsi depuis peu pour mission d'accompagner le développement de services pour la petite enfance [micro-crèches, haltes garderies itinérantes, gardes partagées, etc.] et d'enrichir la palette des activités de l'ADMR sur le département. Pour moi, être bénévole, c'est être militant. Je ne conçois mon engagement qu'au service d'une cause. Dans une

société française confrontée au vieillissement, en proie à de graves difficultés budgétaires, je veux contribuer à apporter une réponse solidaire, originale et pertinente aux besoins de la population.

Le Lien : D'où vous vient cette volonté de servir les autres ?

P.L. : J'ai grandi dans un petit village des Hautes-Alpes où les conditions de vie pouvaient parfois être difficiles et où, en contrepartie, l'entraide allait de soi. J'ai toujours vu mes parents, qui étaient artisans, généreux et attentifs aux autres. J'ai sans doute aussi été influencé par le souvenir du maire de notre village, très engagé au service du développement de sa commune. J'ai d'ailleurs moi-même exercé un mandat d'adjoint municipal à Gap, où j'étais chargé de la jeunesse, des quartiers et de la politique de la ville. Cela est venu bien après mon engagement associatif, qui a, lui, débuté il y a trente-cinq ans déjà et que j'ai mené en parallèle avec ma carrière chez EDF. J'ai notamment fondé une association de prise en charge des adultes autistes, avec à la clé, la création d'un établissement à Laragne (05). Et je préside encore à Gap, une association qui gère un foyer de jeunes travailleurs.

Le Lien : Votre parcours de bénévole est à la fois riche et diversifié...

P.L. : Je suis convaincu que pour être efficace, pour acquérir des compétences complémentaires, il est bon d'avoir des engagements successifs et diversifiés. Cela permet de rester en éveil et tout bonnement de se régaler. Il ne faut pas faire preuve de fausse pudeur, ne pas avoir peur de mettre en avant cette notion de plaisir si l'on veut attirer de nouveaux bénévoles. Quand j'étais jeune, on raisonnait beaucoup en termes de devoir, d'abnégation. Mais la société a évolué, elle est davantage centrée sur l'individu et il est important de proposer des missions valorisantes. Cette approche dynamique permet de créer un cadre favorable au renouvellement des bénévoles et à la passation de relais à la tête des associations qui est un enjeu majeur pour les années à venir. ■

Denis Queneville



Pascal Lissy lors de la Journée d'étude du mouvement, le 16 octobre 2014 à Paris